



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES DE GIBLOUX OUVERTURE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES				
LIEU D'ACCUEIL	VUISTERNENS- EN-OGOZ	LE GLEBE	ROSSENS	FARVAGNY
CAPACITÉ	24	16	28	40
VACANCES	AUTOMNE	CARNAVAL	PÂQUES	ÉTÉ / 1 ^{ère} semaine des vacances scolaires de juillet & 1 ½ semaine avant la rentrée scolaire d'août
DELAI INSCRIT	05.09	05.01	05.02	05.05
DELAI INSCRIT AN	05.09			

Les responsables y accueillent les enfants à tour de rôle et selon les modalités d'inscription suivantes :

- inscription à la demi-journée au minimum ;
- possibilité de prendre les repas dans la structure ;
- des activités auront lieu selon le lieu de l'AES ;
- pour le surplus, renvoi est fait au Règlement relatif aux AES ainsi qu'à son règlement d'application (site internet www.commune-gibloux.ch) ;
- aucun minimum d'enfant n'est requis pour l'ouverture d'une unité. Cependant, la limite correspond à la capacité d'accueil de chaque structure et les inscriptions seront prises dans l'ordre chronologique de réception.

Afin que les enfants soient présents dès le début de l'activité proposée, les horaires suivants doivent être scrupuleusement respectés :

	Matin	Midi	Après-midi
Arrivée	Dès 07h00 jusqu'à 08h00	Dès 11h30	Dès 13h00 jusqu'à 13h30
Départ	Dès 11h30 jusqu'à 12h00		Dès 17h00 jusqu'à 18h30

Le tarif, pour les vacances scolaires, est fixé sur le total des revenus imposables du groupe familial (art. 14.1 du Règlement d'application), soit :

Tarif A	revenu imposable jusqu'à	Fr. 30'000.-
Tarif B	revenu imposable de	Fr. 30'001.- à Fr. 60'000.-
Tarif C	revenu imposable de	Fr. 60'001.- à Fr. 90'000.-
Tarif D	revenu imposable de	Fr. 90'001.- à Fr. 120'000.-
Tarif E	revenu imposable de	Fr. 120'001.- à Fr. 150'000.-
Tarif F	revenu imposable de plus de	Fr. 150'001.-

Classes enfantines de Gibloux*		TARIFS (CHF)					
		A	B	C	D	E	F
Unité 1	matinée	22.75	26.25	28.75	31.75	34.75	37.75
Unité 2	midi	7.50	8.50	9.50	10.50	11.50	12.50
Unité 3	après-midi	22.75	26.25	28.75	31.75	34.75	37.75

Classes primaires de Gibloux*		TARIFS (CHF)					
		A	B	C	D	E	F
Unité 1	matinée	29.00	32.50	35.00	38.00	41.00	44.00
Unité 2	midi	10.00	11.00	12.00	13.00	14.00	15.00
Unité 3	après-midi	29.00	32.50	35.00	38.00	41.00	44.00

(*Hors Gibloux – ajout de fr. 2.- par unité tarifaire selon décision du Conseil communal du 25.06.2018.)

Le prix du repas de midi (CHF 9.60 par repas) n'est pas compris dans le tarif de l'unité 2.

A partir du deuxième enfant d'une même famille fréquentant l'accueil, une réduction de fr. 1.- est appliqué par tranche horaire, sauf pour le repas de midi sur lequel aucun rabais n'est accordé.